

Questions orales

● (1450)

Puisque cette question reflète l'état regrettable des relations entre patronat et employés d'Air Canada à l'aéroport de Montréal-Dorval, le ministre peut-il, en consultation avec le ministre du Travail, envisager de renvoyer cette question de relations ouvrières-patronales au comité permanent des transports et des communications, soit au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'information que j'ai obtenue d'Air Canada est à l'effet que cette société n'a jamais demandé à son conseiller juridique de prendre cette attitude devant le Conseil national des relations ouvrières. Cela a donc été une attitude tout à fait personnelle, et Air Canada se dissocie entièrement des propos qui ont été tenus.

[Traduction]

M. Watson: Monsieur l'Orateur, Air Canada essaye peut-être de revenir sur une position qu'elle a prise publiquement lors de l'audience de la commission des relations de travail en refusant d'assumer la responsabilité de la déclaration de son représentant. Quoi qu'il en soit, entre autres choses qui reflètent bien l'attitude d'Air Canada en matière de relations ouvrières-patronales, on peut citer la violation de ses propres règlements lorsqu'elle a demandé le paiement du salaire des employés témoins à charge et refusé de payer les employés qui, assignés, témoignaient ce jour-là pour M. Morrison. J'ai l'intention de soulever cette question à dix heures et d'en discuter à ce moment-là.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Le conseiller juridique auquel on a fait appel était-il un employé permanent d'Air Canada, ou l'a-t-on choisi sur la liste des protégés du parti libéral du Québec?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF POUR LE TRANSPORT DU COLZA—LE MINISTRE RESPONSABLE ET LA DATE PRÉVUE POUR LA DÉCISION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports sur un autre sujet. Plusieurs usines de transformation du colza de l'Ouest du Canada, aidées par trois gouvernements provinciaux, se battent depuis octobre 1970 sur la question des tarifs-marchandises appliqués aux tourteaux de colza et à l'huile de colza. La Commission canadienne des Transports a rendu en juin 1973 un jugement dont les plaignants, c'est-à-dire les compagnies et les provinces, ont fait appel auprès du cabinet. Le ministre peut-il donc dire à la Chambre si, comme le rapporte la presse, il a maintenant transmis la responsabilité des tarifs-marchandises concernant le colza et les produits à base de colza au ministre responsable de la Commission canadienne du blé? D'autre part, estime-t-il, comme ce ministre, qu'il est peu vraisemblable que le Cabinet se prononce sur cette question avant la fin de l'année?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que je n'ai transféré aucune de mes responsabilités à aucun des ministres. D'ailleurs, je

[M. Watson.]

ne pourrais pas le faire légalement. Il y a des responsabilités qui dépendent des ministres, d'autres de la CTC, d'autres du cabinet. Cependant j'assume les miennes, et Air Canada les siennes. Aussi, lorsqu'il s'agit de choisir un avocat, je me rends compte qu'on les choisit autant dans les rangs des conservateurs progressistes, du Crédit social ou du NPD que dans ceux des libéraux.

[Traduction]

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le ministre a préféré répondre à la question posée par le député qui m'a précédé. Il lui faut donc répondre encore à une question. Sans doute pourra-t-il répondre à la mienne après la prochaine question. Je rappelle au ministre qu'il aurait dit: «c'est le bébé d'Otto Lang.»

Des voix: Oh, oh!

LE TARIF POUR LE TRANSPORT DU COLZA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PRÉSENTATION LORS DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'espère qu'il ne fera pas de fausse-couche. Le ministre va-t-il présenter aux provinces une proposition à cet égard lors de la conférence fédérale-provinciale qui, si j'ai bien compris, aura lieu le 24 février? Dans l'affirmative, peut-il nous dire quelle sera la nature de cette proposition?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ce sont les ministres intéressés, notamment le ministre des Transports du Canada, qui établissent l'ordre du jour de ces conférences. En ce qui concerne les bébés d'Otto Lang, je n'en connais pas le nombre, mais je puis assurer aux députés que je ne suis le père d'aucun d'entre eux.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, c'est une chose pour laquelle les gens des provinces des Prairies luttent depuis près de quatre ans et demi. Le cabinet porte ce bébé depuis près d'un an et n'a toujours pas rendu de décision. Quand va-t-il en prendre une? Le ministre chargé de la Commission du blé a-t-il raison de dire qu'aucune décision ne sera prise avant la fin de l'année?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice finira bien par venir à la Chambre. Il serait préférable de lui poser la question.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

LE STATUT DE LA FAMILLE KAMINSKI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné qu'une famille d'origine polonaise du nom de Kaminski, avec trois jeunes enfants, demeurait au pays depuis octobre 1974, qu'un avis de déportation lui a été signifié, et qu'elle se trouve présentement dans une situation très difficile, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des instances demandant qu'un statut de réfugiés politiques soit accordé à cette famille et, dans l'affirmative, le ministre peut-il dire si une réponse favorable a été ou sera donnée?